

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 37-38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

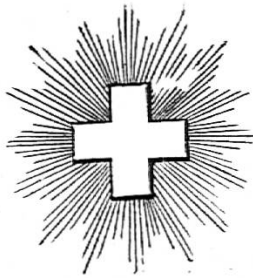
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIII^{me} ANNÉE

Nos 37-38



LAUSANNE

14-21 septembre 1907.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Méthode phonétique et orthographe.* — *Echo du congrès de Genève.* — *Conférence des directeurs de l'instruction publique.* — *Vieux documents.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Neuchâtel, Vaud, Berne, Zurich, Allemagne, Italie.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Réponses à nos « questions utiles » (fin).* — *Sujets à traiter en octobre et novembre.* — *Leçons de choses : L'humus ; rédaction et dictée.* — *Exercices de français pour le degré inférieur.*

MÉTHODE PHONÉTIQUE ET ORTHOGRAPHE

Dans la dernière session du Grand Conseil vaudois, M. le député Albert Bonnard, rapportant sur la gestion du Département de l'Instruction publique, s'est plaint du recul dans les résultats de l'enseignement de l'orthographe à l'école primaire. D'après M. Bonnard, on trouve difficilement de nos jours des jeunes gens aptes à remplir convenablement un travail de bureau. Dans la discussion, « MM. Lagier et Beyeler ont insisté sur la nécessité d'une réforme dans l'enseignement de l'orthographe et du français. L'introduction de la méthode phonétique a eu de sérieux inconvénients et il serait bon d'en revenir un peu aux anciennes méthodes qui procuraient aux écoliers de solides connaissances fondamentales ».

Cette discussion a eu une répercussion dans les journaux et nous avons lu avec intérêt les articles publiés à ce sujet dans la *Tribune de Lausanne*, par MM. Ernest Briod et Eug. M. Si les articles de M. Briod ont notre complète approbation, et témoignent d'un esprit pondéré et méthodique, au courant des questions d'enseignement, il faut faire un grave reproche à M. Eug. M. de mêler les méthodes phonétiques de lecture avec la phonétique ou science qui étudie les sons d'une langue. Les phonétistes, comme MM. Paul Passy, P. Roussetot en France, Sweet en Angleterre, Vietor en Allemagne, Otto Jespersen au Danemark, cherchent à mettre d'accord l'orthographe avec la prononciation ; dans ce sens ils sont réformistes. Mais pour eux l'étude des sons, des articulations, des modulations, des organes

de la parole, etc., a plus d'importance que la réforme orthographique. Les « oppositions vigoureuses » faites, d'après M. Eug. M. dans tous les pays, à la simplification orthographique ne peuvent donc être exploitées contre la méthode de lecture qui tient compte absolument de l'orthographe usuelle, n'a jamais rien innové et ne cherche pas à innover dans ce domaine. Il faut repousser aussi l'erreur faite par M. Eug. M. qui confond l'*abc* ordinaire avec l'alphabet de l'Association phonétique internationale. Tout ce qu'on dit donc dans les universités et collèges d'Angleterre, dans les sociétés de réforme orthographique en Amérique et en France concernant la simplification de l'orthographe ne peut être exploité contre une méthode de lecture.

On paraît admettre au Grand Conseil vaudois et ailleurs que l'orthographe est en recul dans les écoles primaires. M. Eug. M. croit que la bonne majorité du corps enseignant vaudois partage cette opinion. Il la motive en disant qu'anciennement, aux dictées d'examen, 2 1/2 fautes donnait la note 1 d'orthographe, tandis qu'aujourd'hui on peut faire 3 fautes et avoir encore la même note supérieure. Qu'est-ce que cela prouve ? — Rien, sinon que les gens sont devenus raisonnables. M. Eug. M. serait bien perplexe si on allait lui demander comment il faut distinguer une faute d'orthographe d'une demi-faute. Le principal dans la dictée d'orthographe, c'est de peser les fautes et non de les compter. Il y a des fautes graves qui prouvent au premier coup d'œil l'ignorance de l'orthographe ; il y en a d'autres (mots peu usités, difficultés dans l'accord, cas douteux) sur lesquelles il faut passer. Le ministre de l'Instruction publique en France l'a bien compris puisqu'il a donné une liste de tolérances admises dans les examens ou concours organisés par le gouvernement. Dans les mises au concours de postes d'instituteurs vacants j'écris toujours *Obligations réglementaires* ; le prote de l'imprimerie corrige régulièrement *réglementaires*. Faudra-t-il me mettre une faute ou une demi-faute ?

M. Briod n'hésite pas à affirmer que, dans l'ensemble, les résultats de l'orthographe sont meilleurs aujourd'hui dans nos écoles qu'autrefois. Je partage également cette opinion en me basant sur les résultats des examens de recrues. Voilà une trentaine d'années que la méthode phonétique de lecture est introduite dans les écoles du Jura bernois. Le manuel ancien était basé sur l'écriture-lecture ; aujourd'hui nous avons la méthode des mots normaux. Malgré les progrès constants de nos écoles, on a entendu et on entend encore les mêmes plaintes concernant l'influence de la méthode phonétique sur le recul de l'orthographe. Il y a une vingtaine d'années qu'un avocat, aujourd'hui décédé, critiquait la méthode nouvelle. J'ai le bonheur de posséder quelques lettres de ce brave et excellent

homme d'ailleurs, qui regrettait le *bé, a, ba, bē, é, bé*, de ses premières années; il n'y en a pas une seule sans faute d'orthographe.

D'ailleurs qui peut se vanter d'avoir, en orthographe, de solides connaissances fondamentales? — Personne. Supposons qu'on fasse faire à MM. Lagier, conseiller national, Beyeler, avocat, et au soussigné, inspecteur scolaire, une dictée un peu difficile de dix lignes. Je suppose que M. Lagier fera bien neuf fautes; M. Beyeler, dix, et moi onze: moyenne dix fautes, une faute par ligne. Prétendra-t-on pour cela que nous ne savons pas l'orthographe? Je ne le pense pas. Et M. A. Bonnard sait bien qu'un dictionnaire est un livre absolument indispensable sur le bureau de rédaction d'un journal. Pour mon compte je n'ai connu qu'un seul homme n'ayant jamais fait de fautes d'orthographe. C'était un vieil anabaptiste des montagnes du Jura: il ne savait ni lire, ni écrire.

Avec le temps dont elle dispose et en présence des difficultés qu'offre la langue française, l'école primaire ne peut arriver qu'à des connaissances relatives en orthographe. La bonne, l'excellente orthographe n'est d'ailleurs que du luxe pour la grande majorité de nos élèves, qui n'en ont que faire dans la vie pratique.

Lire correctement, écrire une lettre sensée, même avec quelques fautes orthographiques, calculer juste et vite, connaître un peu son pays et ses institutions, voilà les connaissances fondamentales. Et je prétends même que de deux jeunes gens sachant l'un bien orthographier et l'autre bien dessiner, c'est celui-ci qui s'en tirera le plus facilement dans la vie.

L'orthographe est une idole à laquelle l'école ne peut sacrifier un temps précieux qu'elle doit consacrer au développement général de l'enfant.

Examinons maintenant l'influence des méthodes phonétiques de lecture sur l'enseignement de la langue en général et de l'orthographe en particulier.

On a dit que les méthodes phonétiques de lecture sont d'origine allemande et M. Eug. M. écrit, « que la langue maternelle, cette fière Gauloise, n'aime pas qu'on fasse sa connaissance avec des méthodes étrangères ».

La vérité est que les méthodes modernes de lecture basées sur l'analyse et la synthèse sont dues à un Français de Dijon, Joseph Jacotot, le champion trop oublié de nos jours de l'émancipation intellectuelle¹. Dès la première leçon, Jacotot ouvrait le *Télémaque* et lisait l'un après l'autre, l'élève répétant:

Calypso, Calypso ne, Calypso ne pouvait, Calypso ne pouvait se, etc.

¹ L'origine de cette méthode remonte même jusqu'aux Jansénistes qui pratiquaient à Port-Royal des Champs le système d'épellation dit « phonique ». (*La Réd.*)

Il faisait ensuite écrire *enfin* la phrase *Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse*, contrairement à l'usage d'alors où les premiers exercices d'écriture se faisaient *en gros*.

On le voit, la méthode de Jacotot est l'inverse de celle qui voudrait nous ramener au *ba, be, bi, bo, bu* traditionnel, en nous faisant aller des lettres aux syllabes, et des syllabes aux mots. Jacotot montrait les mots aux élèves, il les prononçait, il les faisait montrer et prononcer, répéter et apprendre par cœur. Il est, en effet, plus facile de distinguer *Calypso* de *pouvait* que de voir la différence qui existe entre *ca* et *co*. Par cette méthode l'enfant apprend à lire et à écrire en même temps. La juxtaposition de ces deux exercices paraît fondée physiologiquement et psychologiquement puisque, d'après Charles Vogt, le langage et les mouvements nécessaires pour l'écriture dépendent des mêmes centres cérébraux.

Les continuateurs de Jacotot, au lieu de prendre la première phrase du premier livre venu, composèrent des récits en *phrases normales*, c'est-à-dire simples, faciles, à la portée de l'enfant. On sait que cette deuxième étape des procédés jacototiens a été présentée comme une méthode nouvelle dans les colonnes mêmes de cette revue.

En simplifiant encore, on a basé l'enseignement de la lecture et de l'écriture sur l'observation et le langage en partant d'un *mot normal*. La lecture et l'écriture ne sont plus que des parties de la leçon de choses, avec exercices d'intuition objective. S'il est bien conduit, l'enseignement de la lecture et de l'écriture doit se confondre avec le développement de l'instruction scolaire de l'enfant. Ainsi l'attention auditive s'efforce de distinguer les sons et les articulations, l'attention visuelle s'applique à saisir la forme des mots et des syllabes, l'activité musculo-phonétique reproduit les mots par la voix et par l'écriture. Que de difficultés à vaincre pour les débutants et combien il importe de les sérier si l'on veut instruire l'enfant ! Avant d'apprendre la lecture, l'écriture ou l'orthographe, il importe de mettre l'enfant en présence des choses, « de lui apprendre à regarder, à observer, à comparer, à distinguer et à juger, à énoncer ses jugements, à mettre enfin de l'exactitude dans les propositions et de la correction dans ses premières phrases ».

C'est dans le *Discours de la méthode* que Descartes recommande de « diviser les difficultés en autant de parcelles que faire se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre. » Il ajoute « qu'il faut toujours commencer par les choses les plus simples et les plus aisées à connaître et n'arriver que peu à peu, comme par degrés, à celles qui sont plus difficiles et compliquées. » Cet excellent principe pédagogique est à la base de la méthode phonétique de lecture. On sait que nous avons en français quatre alphabets différents quant à la forme

des lettres : caractères écrits et caractères imprimés, ayant l'un et l'autre des minuscules et des majuscules. Eh bien ! ici encore la méthode procède avec une sage progression n'étudiant d'abord que les minuscules graphiques, écrites en tout premier lieu au tableau noir, pour passer successivement aux trois autres formes de lettres. Beaucoup de manuels n'offrent aux élèves de première année d'école que les caractères écrits, l'étude des caractères d'imprimerie étant renvoyée à la deuxième année d'école (enfants de 7 à 8 ans).

Dans le détail, la méthode phonétique procède lentement et sûrement ; elle fait distinguer les sons (voyelles), des bruits ou articulations (consonnes), décomposant soigneusement les mots : *v, i, s ; t, a, b, l, e* et non *vé, i, esse, vis ; té, a ; bé, elle, é, table*.

Les premiers exercices d'écriture se basent sur le dessin et suivent autant que possible une marche progressive, parallèle au développement de l'élève. L'important dans la lecture c'est de pouvoir décomposer le mot en syllabes et celles-ci en sons et articulations. Quand l'enfant, comme l'adulte qui apprend à lire, peut faire ce travail correctement, il sait lire.

Combien de temps exige de nos jours, dans une classe ordinaire, l'apprentissage de la lecture ? Une année environ. Mais disent les adversaires, notre élève sait bien lire, mais il ne sait pas l'orthographe. Pourtant, mais dans certaines limites : il écrit généralement juste un mot normal. A la fin de la première année d'école, sur 104 élèves des classes inférieures de Delémont, 78 écrivent juste sous dictée les deux mots : *la salade* ; beaucoup écrivent *la salate* (influence de l'allemand parlé dans un grand nombre de familles) ; d'autres *calade, calate, sate, sade, sare, sat, sa*, etc.

M. Eug. M. écrit : « Quand on arrive aux mots comme *cirage*, etc., l'enfant perd la tête. Pourvu que cela fasse *cirage* phonétiquement, peu lui importe d'écrire *c(s)irag(j)e* et les autres à l'avenant. Car enfin un bambin de six ou sept ans n'a pourtant pas la raison d'un adulte pour mettre de l'ordre dans ses connaissances. Voilà où git le plus grave défaut de la méthode phonétique appliquée à notre langue. » Peut-on demander à un enfant de six à sept ans d'orthographier juste des mots comme *cirage, silence, serpent* ? Je ne le pense pas. J'ai voulu faire l'expérience. Sur les 104 enfants arrivés à Delémont à la fin de la première année d'école, 16 seulement orthographient juste sous dictée les mots *le cirage*. Quelle serait la proportion dans une école où l'on emploie l'épellation ? Il est à remarquer que le mot *cirage* ne se trouve pas dans le manuel mis entre les mains de nos élèves. Le mot anormal *silence* n'est écrit correctement que par 6 élèves.

Pour moi j'estime qu'à la fin de la première année d'école (7 ans),

on ne peut exiger de l'élève que la reproduction exacte des mots normaux dont l'orthographe correspond avec la prononciation. Aller plus loin conduirait au surmenage. Nous sommes ici d'accord avec les données de la pédagogie expérimentale. L'orthographe d'usage consiste à retenir l'ordre de certaines lettres qui forment un mot : *content*, *longtemps*, *autant*, etc. C'est là un effort de mémoire mécanique, dans lequel la mémoire logique (*cire*, *cirer*, *cirage*) pourra aussi jouer un rôle (dérivation, composition, analogie).

L'expérience nous apprend qu'on trouve chez les enfants deux manières de retenir une série de lettres dans la mémoire. Les uns voient les lettres comme elles se suivent du commencement à la fin en un tableau complet et bien ordonné : ce sont les types optiques. D'autres ne retiennent pas le tableau complet, mais se souviennent des diverses parties en s'appuyant sur le son entendu : ce sont les types acoustiques. Dans l'école on trouve les deux types : les uns retiennent l'orthographe en écrivant le mot plusieurs fois s'il le faut, pour l'examiner et en avoir devant eux l'image exacte. D'autres prononcent ou se répètent le mot pour en agencer les diverses parties, s'il y a lieu. A côté de ces deux catégories d'élèves, il y en a un grand nombre qui participent des deux classes et d'autres enfin absolument réfractaires à l'orthographe. Ainsi pour que la forme des mots nouveaux soit conservée par la mémoire, il faut qu'ils aient été entendus par l'oreille, vus par l'œil et reproduits par les éléments moteurs.

Pour obtenir des élèves une bonne orthographe, il faut donc faire bien prononcer les mots, les écrire au tableau noir et les faire copier, les faire reproduire de mémoire. Ce sont là également les procédés en usage dans la méthode des mots normaux qui arrive comme nous l'avons vu, à la fin de l'apprentissage de la lecture, à une bonne orthographe, dans les limites qui lui sont assignées, c'est-à-dire dans celles de l'apprentissage de la lecture. Il n'y a qu'à les continuer dans les deuxième et troisième années scolaires pour l'étude des mots anormaux et l'on arrivera à des résultats satisfaisants. Une fois que l'enfant sait lire, il faut décomposer les mots en syllabes et en lettres en désignant celles-ci par les noms usuels de l'ancienne épellation. Une remarque encore, c'est que le texte étudié et reproduit sous dictée donne six fois moins de fautes que la dictée ordinaire sans préparation. Reconnaissons qu'il n'y a dans nos écoles point ou peu de méthode en orthographe d'usage. C'est là un domaine ingrat qui demande encore des perfectionnements. Nous avons soumis à nos collègues, les inspecteurs scolaires romands, une série de tableaux orthographiques analogues à ceux de Fisler qui rendent de si grands services dans la Suisse allemande. Si la recommandation que nous sollicitons en vue de leur publication ne nous a pas été donnée, nous

croyons encore qu'on peut et qu'on doit encore faire faire à nos écoles des progrès dans cette branche si difficile de l'enseignement, que les préjugés choisissent généralement pour taxer la valeur d'une classe. Ce n'est pas le moment de parler des réformes dans ce domaine. Ce que nous tenions à établir, c'est que la méthode phonétique n'a rien à voir avec les mauvais résultats de l'orthographe dans les années futures, — si réellement il y a de mauvais résultats, ce dont nous doutons. Les articles sensés publiés dans *l'Edicateur* par un grand nombre d'institutrices sur le premier enseignement de la lecture, nous sont un gage que le développement intellectuel des jeunes enfants qui leur sont confiés est en bonnes mains. Elles procèdent avec méthode, vont du connu à l'inconnu, du facile au difficile ; elles intéressent l'enfant à tout ce qui l'entoure, lui apprennent à observer, à juger, à parler correctement, à lire, à dessiner, à écrire. Je pourrais encore ajouter tout ce qu'elles font pour le développement du corps et pour le cœur de l'enfant. Elles sont sur la bonne voie. Puissent-elles être persuadées de la bonté de leur méthode ! On peut certainement arriver à de bons résultats machinalement, par routine, mais pour cela, pas n'est besoin d'avoir fait des études pédagogiques. La routine d'ailleurs ne peut s'appliquer à un enseignement national, obligatoire, où un enfant passant d'une école à une autre, d'un village à un autre, doit avoir la garantie que son esprit ne sera pas faussé par des procédés illogiques et contradictoires. Voilà plus d'un siècle que Pestalozzi a demandé d'apporter les plus grands soins à l'étude des premiers éléments, car il avait vu comment on dressait des perroquets, on serinait des oiseaux en cage dans l'école ancienne qui ne cultivait que la mémoire. L'éducation est le développement organique des facultés humaines, auxquelles président des lois naturelles qu'on s'efforce d'étudier, de connaître et de suivre. Si l'école éducative est parvenue jusqu'ici à trouver une méthode rationnelle de lecture, c'est bien la méthode phonétique avec ses divers procédés. Pour être juste envers elle, il ne faut lui demander que ce qu'elle promet et qu'elle réalise en légitimant toutes les espérances, en consacrant par de bons résultats le travail méthodique des instituteurs et des institutrices. H. GOBAT.

ECHO DU CONGRÈS DE GENÈVE

Nos lecteurs trouveront avec plaisir, encarté dans le numéro de ce jour, le chœur charmant, « Heimweh », composé par C. Ligny (lisez Charles Pesson) à l'occasion de notre dernier congrès. Nous remercions vivement M. Pesson d'avoir bien voulu mettre à notre disposition un chant que tous ceux qui ont assisté à la réunion de Genève recevront avec empressement.

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE

Les Chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse se sont réunis à Lausanne, au Palais de Rumine, le 3 septembre dernier, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat, Camille Decoppet. Presque tous les cantons suisses étaient représentés.

A l'ordre du jour figurait la question de l'*Atlas scolaire* pour les écoles secondaires. L'œuvre, commencée en 1898, avance et sera terminée l'année prochaine. L'édition française paraîtra sitôt après. La proposition tendant à fonder en Suisse un *journal pour la jeunesse* n'a pas été appuyée. En revanche, la Conférence s'est prononcée à l'unanimité pour la publication de bons *moyens d'enseignement* pour l'histoire et la géographie, ainsi que pour la *Décoration des salles d'école*. Prenant en considération un vœu émis par la *Société pédagogique de la Suisse romande*, l'assemblée, favorable à la publication d'un *Annuaire de l'instruction publique* en langue française, renvoie cette question à la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande.

Vu l'heure avancée, la Conférence n'a pas pu s'occuper de la question de l'augmentation de la *subvention fédérale à l'école primaire*. Une commission a été désignée pour rapporter sur cet objet dans une prochaine séance.

Après trois heures de délibérations, les membres de la Conférence se sont rendus à l'Hôtel du Signal de Chexbres, où un banquet leur était offert par le Conseil d'Etat vaudois. Charmante réunion où d'aimables paroles furent échangées entre MM. C. Decoppet, Burkhardt, de Bâle et Müri, d'Aarau.

VIEUX DOCUMENTS

François-Louis Allamand (1709-1784), fils de Thomas Allamand, régent du Collège de Lausanne, qui fut pasteur à Ormont-Dessus, puis à Bex et à Corsier pour occuper enfin la chaire de grec et de morale à l'Académie de Lausanne, a écrit, sous le titre de *Projet de Règlements et de Tablatures*, une sorte de plan d'études qui peut être considéré en quelque sorte comme le premier programme scolaire vaudois. Grâce à l'obligeance de M. le Directeur de la Bibliothèque cantonale et ensuite d'autorisation du Département de l'Instruction publique, nous avons relevé ce document, qui ne porte pas de date, mais doit avoir été écrit vers 1770, alors que F.-L. Allamand était pasteur à Bex.

Tout n'est pas d'égal intérêt dans ces pages. Si, néanmoins, nous les publions *in extenso*, c'est que le manuscrit du professeur lausan-

nois est resté inédit jusqu'à ce jour. Le dernier chapitre, intitulé *Police des Ecoles*, est particulièrement intéressant.

**Projet de Réglemens¹ et de Tablatures pour les Ecoles
ressortissantes du V^e colloque d'Aigle.**

I. — ASSUJETTISSEMENT AUX ÉCOLES PUBLIQUES

1. Tous les enfans de chaque paroisse doivent être ou envoyés aux écoles publiques, et soumis à tous leurs reglemens, ou instruits dans les maisons, comme ceux des écoles.

2. Les enfans de chaque paroisse doivent être tenus aux écoles de la paroisse, tant qu'ils habitent sur elle. Si les parens ont des raisons pour les envoyer habiter ailleurs, les pasteurs doivent en être informés.

II. — RÉCEPTION AUX ÉCOLES

1. Les enfans ne doivent pas être reçus dans les écoles avant l'âge de dix ans, et sans qu'ils connaissent au moins toutes les lettres de l'alphabet. Les parens seront même exhortés à ne les présenter qu'après qu'ils les auront un peu plus avancés, par eux-mêmes ou par ceux de leurs autres enfans qui auront déjà passé les écoles.

2. Nul enfant ne sera reçu dans les écoles qu'il n'y soit introduit par le pasteur du lieu et après qu'il l'aura enregistré dans son rolle.

3. L'introduction ordinaire des enfans en âge d'y être reçus, se fera une fois chaque année, le jour même de la visite et examen de l'école.

III. — DURÉE ET CONTINUITÉ D'ASSUJETTISSEMENT

1. Les enfans seront assujettis aux écoles, jusques à ce qu'ils en aient passé toutes les classes et rempli toute la tâche.

2. C'est de quoi le pasteur sera seul juge.

3. Les enfans assujettis aux écoles devront y être envoyés régulièrement dans les saisons, jours et heures déterminés, sous peine de chatiment et sauf la dispense ou du régent, quand ce ne sera que pour peu de jours, ou du pasteur quand ce sera pour plus d'une semaine.

IV. — SAISONS DES ÉCOLES

1. Dans les lieux où les écoles ne peuvent pas être ouvertes toute l'année, elles commenceront le premier lundi de novembre et seront continuées jusques au dernier samedi d'avril.

2. Dans ces mêmes lieux, il ne laissera pas d'y avoir pendant toute l'année et sans vacances, écoles deux fois la semaine, savoir le dimanche et le samedi.

3. Dans les lieux où l'école peut se continuer pendant toute l'année, il y aura néanmoins vacance dans la saison des grandes récoltes, savoir d'un mois pour les moissons et d'autant pour les vendanges.

Le commencement des vacances sera déterminé par celui des récoltes.

Les vacances commenceront toujours par un lundi et finiront par un samedi.

4. Les regens auront soin d'avertir les pasteurs du commencement des vacances, afin qu'ils puissent le publier en chaire le dimanche auparavant, et se rendre le lundi aux écoles qui seront à portée pour y congédier les écoliers et donner à cette occasion, les avis nécessaires à chacun. Nul écolier ne devra prendre congé qu'alors.

¹ Nous respectons scrupuleusement l'orthographe du manuscrit.

5. Les pasteurs avertiront aussi les publics de la rentrée des écoles et exhorte-
ront les parents à envoyer d'abord leurs enfans.

6. Ils se rendront encore aux écoles à la rentrée pour y faire le dénombrement
des écoliers qui auront été ponctuels, y prendre note des autres. Au défaut du
pasteur, l'assesseur consistorial du quartier fera cette fonction.

7. Les regens des écoles trop éloignées, et ceux des voisines, quand le pasteur
n'aura pu se trouver, soit à la sortie, soit à la rentrée, auront soin de lui appor-
ter, dans l'un et l'autre temps, la note de ceux de leurs écoliers qui ne se seront
pas trouvés à l'école de sortie et à celle de rentrée.

8. La même chose s'exécutera aux entrées et sorties des écoles d'hyver, dans
les lieux où elles ne se continuent que pendant cette saison. La rentrée et la
sortie en seront publiées le dimanche auparavant. Le pasteur s'y rendra à la
première et dernière écoles, si cela se peut, sinon l'assesseur consistorial du
quartier, et le dénombrement fait dans chacune sera apporté au pasteur par les
regens.

9. Outre les deux grandes vacances, il y en aura cinq par an, de huit jours
chacune, pour les regens, lecteurs et chantres, et non pour les autres, savoir
chaque semaine sainte et la semaine du jeune.

V. — JOURS ET HEURES DES ÉCOLES

1. Hors des vacances il y aura école tous les jours de la semaine, sauf le di-
manche pour les lieux où elle se continue pendant toute l'année. Car l'exception
du dimanche n'a lieu qu'en hyver pour les autres, où il est jour d'école en été.

2. Il y aura chaque jour 4 heures d'école ; sauf les lieux où elle se continue
toute l'année. Là, il n'y aura que 2 heures d'école, le jeudi et le samedi.

Les écoles du dimanche et du samedi en été pourront aussi n'être que de
2 heures.

3. Les 4 heures seront partagées en deux tems partout où les écoliers ne vien-
nent pas de trop loin. Chaque tems de 2 heures, savoir : le matin, en hyver, de
8 à 10 heures, et en été de 7 à 9 heures. Et de midi à 2 heures en toute
saison.

4. Les regens ne finiront point leurs écoles que le tems prescrit à chacune
n'en soit écoulé.

VI. — DISTRIBUTION DES ÉCOLES EN CLASSES

1. Toute l'instruction des écoles doit se rapporter à cinq objets : la lecture,
la religion, l'écriture, le chant des psaumes et l'arithmétique.

2. Chaque école indépendante d'une autre doit être distribuée en quatre
classes, selon l'âge et la portée des écoliers. La première pour les plus avancés
et les autres de suite.

3. Lorsqu'une école sera indépendante d'une autre, c'est-à-dire qu'une grande
école étant partagée entre deux regens, chacun est borné à des écoliers d'une
certaine portée, les quatre classes seront distribuées entre les deux écoles, selon
la capacité des regens ou la prudence du pasteur.

4. Chaque classe aura son objet et la tâche déterminée dans les tablatures sui-
vantes. Une classe ne devra ni enjamber sur une autre, ni être confondue avec
une autre. Et les écoliers seront promus des moins au plus avancées, ou reculés
de celles-ci à celles-là, sur les examens que le pasteur en fera annuellement. Il
sera seul juge de ces promotions.

5. Les écoliers de chaque classe y seront arrangés d'abord selon le tems de leur

entrée, et dans la suite ils y seront avancés ou reculés entre eux selon leur diligence et la prudence des regens.

6. Tous les écoliers d'une même classe doivent avoir précisément la même tâche à remplir pendant qu'ils y seront ensemble, et les mêmes leçons à réciter à chaque école. Si quelque écolier se trouve trop faible pour suivre sa classe, il doit être reculé dans la suivante.

7. Dans les paroisses où il y a plusieurs écoles différentes et indépendantes, les écoliers des mêmes classes doivent rouler ensemble pour l'ordre de réception à la communion, comme si toutes les écoles n'en formaient qu'une seule.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

Examens de recrues. — Résultats des villes. — Le bureau fédéral prenant la moyenne des notes des recrues pendant les cinq dernières années dans les plus grandes villes de la Suisse, publie le tableau suivant :

1. Berne, 5,78. 2. St-Gall, 5,80. 3. Winterthour, 5,81. 4. Lucerne, 5,94. 5. Soleure, 6,17. 6. Bienne, 6,26. 7. Neuchâtel, 6,26. 8. Zurich, 6,28. 9. Lausanne, 6,39. 10. Genève, 6,47. 11. Schaffhouse, 6,54. 12. Bâle, 6,69. 13. Vevey, 6,90. 14. Hérिसau, 7,06. 15. La Chaux-de-Fonds, 7,15. 16. Coire, 1,18. 17. Le Locle, 7,31. 18. Fribourg, 7,46.

JURA BERNOIS. — Le 30 juillet une fête intime, rare et intéressante, réunissait une trentaine de convives autour d'un vétéran de l'enseignement, M. Auguste Gassmann, qui compte cinquante ans de loyaux services rendus à l'école populaire, dont quarante ans passés à Charmoille. Y prenaient part, les autorités communales et scolaires de ce village, M. l'inspecteur Chatelain, le corps enseignant de l'endroit, quelques instituteurs du voisinage, amis du jubilaire et les enfants de ce dernier.

Le matin, une touchante cérémonie eut lieu à la maison d'école bien décorée. M. Chatelain a retracé devant tous les élèves et messieurs les invités, la carrière de M. Gassmann, pédagogue simple et modeste, mais qui n'a jamais bronché au poste. Il a montré ses qualités pour l'enseignement et l'a dépeint comme un homme intègre, foncièrement honnête, ayant toujours suivi la ligne droite dans sa vie privée. Il lui a remis, au nom de la Direction de l'Education, un superbe fauteuil et lui a souhaité de longs jours heureux.

M. Nagel, maire de Charmoille (élève du jubilaire, comme la majorité des habitants du village), a approuvé ces félicitations et a fait cadeau à M. Gassmann d'une belle montre en argent, avec dédicace. Les élèves de la classe supérieure ont exécuté un beau chœur sous la direction de leur maître M. Nussbaumer, puis M. Gassmann, très ému, a remercié en quelques bonnes paroles.

A midi, un banquet a réuni tout le monde à l'auberge du Cerf. Sous le majorat de M. Bron, conseiller, beaucoup de productions : chansonnettes, déclamations, discours. M. l'inspecteur a exécuté quelques morceaux de violon avec virtuosité. MM. Fridelance, instituteur à Porrentruy et A. Poupon, instituteur à Miécourt, tous deux originaires de Charmoille, et par conséquent élèves de M. Gassmann, ont évoqué leurs souvenirs d'enfance et célébré les vertus de leur maître. M. Fridelance a habilement analysé le cœur du jubilaire et montré

ses salutaires effets sur les élèves, tandis que M. Poupon a commenté cette pensée : « L'éducateur doit aimer ses élèves ». Or nul plus que M. Gassmann n'a aimé ses élèves.

M. Bron a porté le toast à la patrie et a fait d'heureuses allusions à de grands patriotes jurassiens. On a entendu plusieurs chansons de différents participants à la fête et finalement, dans une des belles chansons de Béranger, la bonne et sympathique voix du jubilaire, qui, malgré ses soixante-quinze ans, est encore très vert.

Bref, cette petite fête, très réussie, a laissé la meilleure impression à tous les convives et l'on doit remercier la commune de Charmoille d'avoir su l'organiser.

A. POUPON.

*** **M. Monin.** — Les journaux du Jura bernois reproduisent la notice suivante :

Samedi, 31 août, a été conduit à sa dernière demeure, par une foule nombreuse de parents, d'amis, de connaissances et d'anciens élèves, M. Monin, instituteur retraité, à Porrentruy. Ce fut un maître d'école modèle, uniquement préoccupé de sa grande et noble tâche. Il avait débuté dans l'enseignement à Bressaucourt; il fonctionna ensuite à Epiküerez. En 1866, il était nommé à Porrentruy et y tint sa classe durant trente-six ans. Après ce long stage, atteint de surdité, mais encore très alerte, M. Monin dut prendre sa retraite, avec les félicitations et les remerciements qui lui étaient pleinement dus.

H. GOBAT.

† **Mme Léa Langel.** — Le 5 août dernier, une foule recueillie accompagnait à la gare de Courtelary la dépouille mortelle de Mme Adèle-Léa Langel, ancienne institutrice de ce village qui, sur son désir formel, a été incinérée à Bâle.

Devant la maison en deuil, M. le pasteur Ph. Quinche, a adressé à la famille de touchantes paroles de consolation et de foi, après deux chants exécutés par les enfants des écoles et les instituteurs du district et une allocution prononcée par M. Gylam, au nom du corps enseignant.

Mme Langel est née à Courtelary le 25 mai 1854. Après avoir suivi les écoles de son lieu natal, elle continua ses études à Neuveville et subit avec succès, en 1872, l'examen du brevet d'institutrice.

Depuis lors, elle a exercé sa vocation dans les classes de Courtelary. Bien que souffrante depuis plusieurs années, elle a rempli sa tâche dans la mesure de ses forces, avec un vrai héroïsme, jusqu'au moment où elle fut couchée sur un lit de douleur dont elle ne devait plus se relever. C'est qu'elle aimait son école par-dessus tout et qu'elle trouvait — souvent même au milieu des plus grandes souffrances — chez les jeunes enfants qui lui étaient confiés, la joie, la force et le contentement. A cet égard, elle a été un exemple vivant d'abnégation, de fidélité au devoir, d'amour de la vocation. Et pendant que la maladie impitoyable faisait son œuvre, Mme Langel conservait un esprit serein et un cœur prêt à tous les sacrifices. C'était pour elle un besoin de se rendre utile et d'obliger ceux qui s'approchaient d'elle. Sa bonté et sa bienveillance rayonnaient sur tout son entourage. Aussi tous ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier ses précieuses qualités lui conserveront un bon et durable souvenir.

Que son époux, notre excellent collègue et ami, et son fils reçoivent ici l'expression de notre affectueuse sympathie!

A. GYLAM.

NEUCHÂTEL. — **Fonds scolaire de prévoyance.** — « Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » dit, depuis longtemps et à répétées fois, l'instituteur neuchâtelois, qui, fatigué de travail et d'années, attend pour prendre un repos mérité, que le Fonds scolaire de prévoyance lui assure une retraite honorable, une retraite dans laquelle il pourra vivre avec dignité, à l'abri des soucis du pain quotidien.

En 1900, déjà, paraissait un projet de réorganisation du dit Fonds; dès lors d'autres projets et contre-projets ont été étudiés, lentement, laborieusement avec tout le sérieux que le sujet comporte tant et si bien qu'en l'an de grâce 1907, la dite réorganisation est encore et toujours à l'état de projet.

Pourquoi ce projet n'est-il pas encore devenu réalité et que faire pour qu'il devienne loi élaborée, promulguée, appliquée? Ce sont là deux questions que nous essayerons d'élucider dans une correspondance prochaine.

En attendant, d'une voix triste et morne, sœur Anne répond : « Rien, toujours rien ? »

Si, pourtant, une lettre circulaire nous est arrivée; voyez plutôt. Elle nous annonce que . . . il n'y a rien de fait. Hélas, sœur Anne avait raison, somme toute, d'ailleurs, lisez :

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la suite des conférences de district du mois de juin dernier et de la lecture des procès-verbaux de ces conférences, nous croyons que le moment n'est pas encore venu de convoquer l'assemblée des intéressés, en vue d'aboutir à des conclusions définitives dans la réorganisation du Fonds scolaire de Prévoyance. L'opposition aux divers projets de réorganisation est trop considérable et les procès-verbaux témoignent trop catégoriquement que l'entente désirable n'est pas possible sur les projets connus. Il est donc inutile et il serait regrettable de soumettre à l'autorité législative un projet qui ne serait pas adopté par la grande majorité des membres du Fonds scolaire de Prévoyance. — Dans une séance convoquée le 30 août dernier, le Comité du Fonds, la Commission du dernier projet, et le Département ont reconnu l'impossibilité de poursuivre leur travail dans les conditions actuelles, et ils ont adopté l'idée suivante qu'ils transmettent aux intéressés :

Il est de beaucoup préférable, après les vaines tentatives faites jusqu'à ce jour, au sujet de la réorganisation du Fonds scolaire de Prévoyance, que les membres du Fonds élaborent eux-mêmes un nouveau projet et cela sur des bases qui rallient l'opinion générale des intéressés. Nous pensons que des délégués pourraient être nommés dans chaque district pour constituer une Commission générale composée uniquement de membres du Fonds et que cette Commission serait chargée d'élaborer un nouveau projet de réorganisation en opposition avec ceux qui existent et qui n'ont pas été acceptés par les intéressés. Peut-être les membres du Fonds pourraient-ils charger la Société pédagogique de cette tâche difficile ?

Quelle que soit la décision prise, le Département de l'Instruction publique, le Comité du Fonds scolaire, ainsi que la Caisse cantonale d'assurances populaires restent à la disposition de la Commission qui sera nommée pour fournir tous les renseignements et tous les documents utiles.

Une fois le nouveau projet élaboré, le Département l'examinera et verra la possibilité de le soumettre à l'approbation des autorités. Le nouveau projet pourrait être présenté soit sous la forme d'un projet complet, soit sous la forme d'un projet de revision du chapitre XII de la loi primaire de 1889.

Nous espérons que de ces tentatives diverses résultera une œuvre définitive, assise sur des bases sûres, et donnant satisfaction à la grande majorité des membres du Fonds scolaire de Prévoyance, et aux autorités chargées de la revision. Agréez, Tit., l'assurance de notre parfaite considération.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. »

Il y aurait quelque chose de fait si, d'une part, le corps enseignant n'avait pas manqué de commune entente et si, d'autre part, les projets présentés avaient prévu une aide plus efficace prêtée par la Caisse de l'Etat.

Mais arrêtons-nous là pour aujourd'hui et réservons-nous, comme nous l'avons dit plus haut, de justifier nos dires dans un numéro prochain.

*** **Madame Lucie Fivaz-Dessaules.** — Le dernier numéro du *Bulletin* mensuel du Département de l'Instruction publique nous apporte la triste nouvelle de la mort de Mme Fivaz, institutrice à Chaumont s/ Savagnier, enlevée brusquement à l'affection de sa famille et de ses élèves le 30 juillet dernier, après huit jours de maladie seulement.

Honneur à cette humble ouvrière de l'œuvre scolaire, qui, durant vingt-sept années, entoura d'une affection vraiment maternelle les petits et les grands confiés à ses soins. Femme de ferme et bonne volonté, elle enseigna plus encore par l'exemple que par la parole, la loi du devoir accompli tout entier et avec joie ; aussi, ne laisse-t-elle, à son définitif départ, qu'unanimes regrets et affectueux souvenirs.

*** **Reconnaissance.** — Preuve nouvelle vient d'être donnée que même dans la grande ruche montagnarde qu'est La Chaux-de-Fonds, là, où la collectivité risque d'effacer l'unité, la modeste éducatrice qui, jour après jour, fait son devoir, est comprise, appréciée, honorée.

En effet, samedi dernier 31 août, l'autorité scolaire représentée par MM. Th. Payot, vice-président de la commission scolaire et Wasserfallen, directeur des écoles primaires, a pris congé d'une excellente institutrice, Mlle Lina Monnier, qui prend sa retraite après trente-huit années au service des écoles de la Chaux-de-Fonds.

Active, dévouée et consciencieuse, telle était l'institutrice démissionnaire, à qui la commission scolaire a offert un service en argent, en témoignage de sa reconnaissance.

Au contentement d'esprit que, sans nul doute, vous éprouvez, nous ajoutons, chère collègue, nos vœux les plus sincères pour que vous jouissiez durant de longues années du repos si justement mérité.

HINTENLANG.

VAUD. — Le **Cours de directeurs**, organisé par la Société cantonale, avec le bienveillant appui du Département de l'Instruction publique et des Cultes, aura lieu du 30 septembre au 6 octobre prochain.

Il aura une durée de sept jours. Il est destiné : 1^o Aux directeurs de la Cantonale. — 2^o Aux membres de la Cantonale non directeurs. — 3^o Aux instituteurs du canton. — 4^o Aux étrangers du canton.

Le directeur du cours a été désigné en la personne de M. le professeur Troyon, président de la Commission musicale, qui sera chargé de l'émission de la voix et des exercices d'ensemble.

MM. Alex. Dénéréaz, Ch. Mayor et W. Pilet, professeur, enseigneront respec-

tivement l'harmonie, le solfège, l'analyse, l'interprétation des chœurs, et dirigeront l'étude en groupes.

Les leçons auront lieu chaque jour de 8 h. à 12 $\frac{1}{4}$ h., puis de 2 h. à 5 h. Les soirées seront consacrées à des auditions, conférences, concerts, etc.

Une finance d'inscription de 10 fr. sera exigée des membres de la Société cantonale ; elle sera de 20 fr. pour les participants qui ne feraient pas partie de notre association.

Le Département de l'Instruction publique prend à sa charge la finance d'inscription des instituteurs qui suivront le cours. Il alloue, en outre, à ceux d'entre eux qui sont domiciliés hors de Lausanne, une indemnité journalière de 5 fr.

Une allocation équivalente sera accordée par la Cantonale aux directeurs ou aux membres de notre association, non instituteurs.

Il y a à ce jour soixante-dix inscriptions. Le cours se donnera à l'Ecole normale, à Lausanne.

*** **Ecole normale.** — De retour de nos manœuvres, le général français Langlois, sénateur, accompagné du commandant Dollfus, s'est rendu jeudi 12 septembre dernier à l'Ecole normale, où il s'est longuement entretenu avec M. le directeur F. Guex, sur les moyens employés en Suisse pour l'éducation morale du soldat-citoyen.

Le général Langlois s'est particulièrement renseigné sur l'instruction militaire préparatoire, la gymnastique, les examens de recrues et l'action des sociétés d'éducation, de chant, de tir et de gymnastique. Puis il a visité le beau bâtiment de l'Ecole normale. Le général travaille en ce moment à un livre sur l'armée suisse.

*** **Lausanne.** — M. Emile Pelet-Pittet, instituteur, se rendait à ses leçons, mardi 10 septembre dernier, au collège de Villamont-dessus, lorsqu'il fut renversé par un cheval emporté, qui descendait l'avenue de Béthusy. On le transporta au collège, où on lui donna les premiers soins.

Le médecin ne put tout d'abord se prononcer sur les suites de cet accident. On conduisit le blessé en voiture à son domicile. Les lésions internes étaient beaucoup plus graves qu'on ne l'avait tout d'abord supposé. Il n'y avait, hélas ! aucun espoir. M. Pelet est mort le même jour, après de grandes souffrances.

Sur la tombe, M. Schnetzler, directeur des écoles, a dit les mérites du défunt et exprimé à la famille, dont trois membres enseignent dans les classes de Lausanne, toute la sympathie de l'autorité scolaire, puis M. Savary, instituteur, délégué de district, a parlé au nom de la *Société pédagogique vaudoise* et fait revivre la personnalité du défunt en quelques traits choisis.

*** **Société pédagogique.** — La Société pédagogique vaudoise qui groupe actuellement près de mille institutrices et instituteurs de notre canton, vient de procéder, pour une nouvelle période triennale, à l'élection de ses délégués au comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande. Ont été nommés : MM. Antoine Pache, à Moudon ; Ernest Briod, à Lausanne ; Julien Magnin, à Lausanne ; Ernest Savary, à Lausanne ; Julien Cloux, à Lausanne ; Jules Baudat, à Corcelles près Concise ; Henri Gailloz, à Yverdon ; Robert Ramuz, à Grandvaux ; Jacques Masnata, à Daillens ; Justin Magnenat, à Oron ; Auguste Dufey, à Mex, et Eugène Guidoux, à Pailly.

Le comité de la section vaudoise reste composé pour l'année 1907-1908 de

MM. Pache, président; Magnin, vice-président; Baudat, caissier; Masnata, secrétaire, et Ramuz, correspondant à l'*Educateur*.

*** **Société des Anciens Normaliens.** — Cette Société, fondée à Lausanne le 30 décembre 1904, aura, ensuite de la décision prise l'année dernière, l'assemblée de 1907 à Yverdon, le samedi 5 octobre à l'Hôtel du Paon. Une séance, dans laquelle seront discutées les questions mises à l'ordre du jour, précèdera le banquet, à 11 heures $\frac{1}{2}$.

Les Anciens Normaliens espèrent que de nombreux amis se joindront à eux en cette journée et voudront prendre place dans leurs rangs, où sont fraternellement accueillis les élèves de l'Ecole normale, instituteurs ou non, qui ont quitté l'Ecole depuis trente ans.

Il est utile de rappeler aussi l'article 3 de son règlement : « La Société écarte avec soin les discussions politiques et s'interdit tout esprit de parti ». Seules les questions ayant trait à l'instruction, à l'éducation du peuple intéressent la Société des Anciens Normaliens,

BERNE. — Plus de 50 places d'instituteurs sont au concours dans ce moment dans la *Feuille scolaire officielle* !

*** **Société des instituteurs bernois** — Par 1018 oui contre 304 non, les membres de l'association ont décidé la création d'un poste de secrétaire permanent.

Au nom du Comité : *Le secrétaire* : F. LEUTHOLD,

ZURICH. — Un cours d'enseignement ménager et social aura lieu à Zurich du 12 janvier 1908 (anniversaire de Pestalozzi) au 11 juillet suivant. Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Fierz, Schanzengasse 22, Zurich.

ALLEMAGNE. — Les cours de vacances d'Iéna ont réuni 531 participants ; une petite université dans la grande !

ITALIE. — Le 7 septembre écoulé est décédé à Rome un des hommes d'école les plus en vue du royaume, M. le commandeur Nisio, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, un ami sincère de notre pays et de nos institutions.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de chants pour la jeunesse à trois et quatre voix égales, par H. Kling, professeur à l'Ecole secondaire et au conservatoire de Genève, In-12°, 222 pages, quatrième édition, cart. 3 francs. Genève, Bâle et Lyon, Georg et Cie, éditeurs.

Goethe disait : « un ouvrage qui se maintient pendant vingt ans dans la faveur publique, cela doit être quelque chose ! »

Eh bien ces paroles du grand penseur allemand s'appliquent admirablement au présent *Recueil de chants*, de M. H. Kling, puisque dans l'espace de vingt années ce Recueil est arrivé à sa quatrième édition !

La collection entière se compose d'un choix de beaux chœurs classiques et modernes de Mozart, Beethoven, Weber, Méhul, Rossini, Auber, Schumann, etc., qui ne sont pas seulement à recommander aux établissements scolaires, mais aussi aux sociétés chorales de Dames qui trouveront un riche répertoire varié et agréable, bien écrit pour les voix par le professeur compétent qu'est M. H. Kling, faisant œuvre de vulgarisation musicale.

X.

PARTIE PRATIQUE

Réponses à nos « questions utiles »

(Fin.)

La liste que nous communiquons notre dévoué correspondant est si complète que nous ne pouvons songer à la publier maintenant ; elle dépasse, au reste, les limites de la question posée, et plusieurs des ouvrages indiqués figurent dans les communiqués précédents et dans le suivant.

Nous terminons ce compte rendu par quelques extraits d'une lettre qui nous parvient de l'étranger.

Pascal, Vinet, Wilfred Monod furent mes livres « religieux ». Je lis passionnément le premier qui m'attire autant par son âpre sincérité et par son austérité conséquente que par la délicatesse de ses sentiments. Vinet m'attache par le même sérieux et la même sincérité ; j'admire sa puissance de pensée et la beauté de ses symboles. Quant à Wilfred Monod, j'ai du livre que j'en ai lu, « La Terre », un souvenir très sympathique ; j'y ai senti une âme vivante et désireuse du vrai faire de splendides efforts pour concilier avec sa foi les contradictions et les doutes d'un esprit puissant, qui ne redoute pas de voir les tristesses terrestres ; telles de ses pages m'ont rappelé le sombre désespoir de Mme Ackermann, d'autres, l'idéalisme poétique de Sully Prud'homme.

Passerai-je à mes philosophes ? Le plus sérieux fut *Taine*, avec le « Voyage aux Pyrénées », « Monsieur Graindorge », « La Philosophie de l'art », le « Voyage en Italie ». — Il y a longtemps que j'ai lu « L'Esquisse d'une Morale », de *Guyau* : cela encore est un de mes plus forts souvenirs. *Alfred de Vigny*, enfin est de ceux que j'aime ; quand je lis ses « Poèmes » ou son « Journal intime », toutes proportions gardées, je me sens de son espèce.

Une maîtresse d'école doit faire de la psychologie : c'est pourquoi, en plus d'un penchant naturel qui me porte à m'instruire, je lus quelque jour les « Maladies de la Volonté » de *Ribot* et « L'Âme et le Corps » de *Binet*. Je vais entreprendre prochainement « Tempéraments et Caractères » de *Fouillée*.

Quant à mes « Ouvrages littéraires », je vous en parlerai en bloc et n'en dirai que peu de mots : ils me ravissent, me rafraichissent, me délassent et m'enchantent. En première ligne sont les Critiques, *Sainte-Beuve*, *Anatole France*, *Brunetière* et *Jules Lemaitre*. *Rambert* aussi m'a instruite et ravie par une de ses « Etudes sur nos Contemporains » (Série genevoise) et son délicieux « Journal d'une Marmotte ». Je crois que j'allais oublier *Montaigne* et *Descartes* en qui je crus lire le français d'*Anatole France*, et *La Fontaine*, et Mme de *Sévigné*, et *Diderot*, en qui je trouvai la richesse de *Montaigne*. Mais je n'aurai garde d'oublier les « Nouvelles » de *Mérimée*, ni « Dominique » de *Fromentin* ; on s'étonnera de les voir côte à côte. *Mérimée* passe pour sec, j'y ai trouvé de la sensibilité ; et *Fromentin* est un des rares romans qui m'aient touchée : le plus souvent, ils m'impatientent ou m'ennuient. Je ferai encore une exception pour « Pauvre Marcel » de *T. Combe*, qui me fit verser des larmes entre sept et huit ans. Et j'aime encore *Ferdinand Fabre*, dont j'ai lu « Ma Vocation » et « L'Abbé Tigrane ». C'est un des auteurs les plus sincères et les plus délicats que j'aie connus.

F.

Sujets à traiter en octobre et novembre.

Degré supérieur.

Leçons de choses, composition : Le pain. — Les légumes. — Les fruits. — La vigne. — L'automne.

Lecture : Les vignes vaudoises, n° 8. — Ma maison, n° 25. — L'automne, n° 80. — Les laboureurs (Vers, Lamartine) n° 182.

Récitation : Le semeur (Virgile Rossel), n° 185. — La place du pauvre (Eugène Manuel), n° 243.

(Manuel de lecture Dupraz et Bonjour.)

Chant : La villanelle du vanneur de blé, n° 210. — Chant du pâtre, n° 208.

(Recueil de chant.)

Degré intermédiaire.

Leçons de choses, composition : Le pâturage. — La vigne. — La pomme de terre. — Le lièvre. — Le renard.

Lecture : Les petits bergers en automne, n° 5. — La soupe, n° 152. — Douceur de la vie rustique, n° 10. — Ce que dit le vent, n° 161. — Les petits sabots, n° 164.

Récitation : La chanson des vendanges (H. Warnery), n° 223. — Le chasseur (R. Dailhac), n° 224.

(Manuel de lecture Dupraz et Bonjour.)

Chant : Chanson du chasseur, n° 93. — Impressions d'automne, n° 43.

(Recueil de chant Combe et Pilet.)

Degré inférieur.

Leçons de choses : Le raisin. — La pomme. — La noix. — La pomme de terre. — Le chou. — La carotte.

Lecture : La vendange, n° 76. — Les labours, n° 75. — Semer et récolter, n° 77. — Les pommes de terre, n° 41. — Le pain, n° 40. — Le moulin, etc., etc., n° 82.

Récitation : L'âne du moulin, n° 41. — Les saisons, n° 49.

(Manuel de lecture Jeanneret, seconds exercices.)

Chant : Le départ de l'hirondelle, n° 46. — Le berger, nos 80, 81, 82.

(Recueil de chant Combe et Pilet.)

DICTÉES

Degré supérieur.

L'automne.

L'automne est venu, nous amenant ses journées tièdes, son ciel aux teintes multiples et ses paysages colorés. Les travaux pénibles de l'été ont fait place aux occupations plus paisibles, empreintes d'une grâce rustique et reposante. Le laboureur creuse patiemment ses interminables sillons, où il répandra la graine en gestes lents et mesurés. Quelques jours plus tard, rentré à la ferme, et entouré de ses jeunes fils, semblables à de picorants et pépiants moineaux, il se livre au battage des riches gerbes blondes moissonnées en août dernier. Le vigneron, sur ses côteaux rocaillieux, procède à la vendange. Les lourdes grappes s'empilent dans les « brantes » et prennent le chemin du pressoir. Dans la plaine s'élève le concert mélancolique des sonnaillies de nos nombreux troupeaux ; les petits

bergers, les yeux rêveurs, écoutent retentir au loin le cor des chasseurs galopant à travers bois et monts. — Les arbres des vergers ploient sous le poids des fruits, pommes, poires, noix ; des mains adroites les cueillent, les rassemblent dans le fruitier. A la ferme rentrent chaque soir de hautes charrettes bondées de légumes, pommes de terre, choux, carottes, qui vont s'empiler dans la cave profonde. La fermière affairée étend au soleil d'octobre le linge blanchi à la fontaine du village par les lessiveuses actives et bavardes. — Les travaux champêtres terminés, la subsistance assurée pour longtemps, la part des pauvres faite largement, l'on s'enferme dans la chaude maison de famille. L'hiver peut venir.

Degré intermédiaire.

Les labours.

En septembre et en octobre, le paysan songe à préparer les moissons futures. De bon matin il attelle à la charrue une paire de bœufs, qui s'en vont aux champs d'une allure lente et grave. Le soc brillant entaille profondément la terre et bientôt se creuse le premier sillon. D'autres lui succèdent, grâce au travail diligent du laboureur et de son patient attelage. De la terre fraîchement découverte, s'exhale une odeur forte et saine. Le semeur s'avance à son tour et répand le grain d'un geste cadencé. Pour que la semence pénètre dans le sol, l'agriculteur passe la herse sur son champ : les dents pointues de cet instrument aratoire brisent les mottes de terre et enfouissent les graines. A Dieu maintenant d'envoyer le soleil qui réchauffe et la pluie qui arrose, pour que l'homme ait du pain à manger l'an prochain.

Degré inférieur.

Les fruits.

En automne on fait la récolte des fruits. On cueille les pommes, les poires et on abat les noix. Le vigneron détache les grappes de raisins de la vigne ; il les conduit au pressoir pour en faire du vin. E. et C. A. A.

LEÇONS DE CHOSES

Degré supérieur

L'humus

INTRODUCTION. — Un fermier soucieux de l'exploitation rationnelle de son domaine devra se livrer à une série d'observations et d'expériences qui lui feront connaître la nature du sol qu'il cultive, quels en sont les éléments constitutifs, dans quelles proportions ils s'y trouvent réunis, lesquels font défaut et doivent être introduits dans le sol.

Constitution de la terre arable. La composition du sol varie d'une contrée à l'autre : il suffit souvent de ne faire que quelques pas pour être en présence de sols aux éléments très divers. *La terre cultivable* ou *terre arable* — outre l'azote, le phosphore, le soufre, la potasse, la magnésie, le fer, qui sont des *éléments constitutifs chimiques* du sol — comprend en outre, en proportions variables, cinq *éléments physiques* principaux : l'*humus*, l'*argile*, la *silice* ou *sable*, le *calcaire* et l'*eau*. Chacun de ces éléments est d'une importance capitale en agriculture.

Origine de l'humus. L'humus est cet élément qui donne à la terre sa couleur

brune d'autant plus prononcée qu'il est abondant. Il provient de la décomposition de débris organiques, animaux ou végétaux. Dans les vergers, dans les forêts et les pâturages, il est formé des résidus des plantes elles-mêmes : racines, fleurs, feuilles, fruits tombés sur le sol où ils finissent par se pourrir. Dans les terres cultivées, à ces débris des végétaux viennent s'ajouter les matières organiques végétales ou animales apportées par les fumiers ou laissées sur le sol par le bétail. Les restes d'animaux inférieurs dont le sol fourmille, les larves, les œufs, les corps d'insectes, débris d'ailes, etc., augmentent notablement la quantité d'humus dont le sol a besoin. Il n'est quantité si petite de terre qui n'en contienne.

Propriétés de l'humus. Cet élément est sans cesse en transformation ; sous l'influence d'êtres microscopiques, de microbes, et d'agents chimiques tels que l'oxygène, l'humus finit par donner de l'acide carbonique, de l'eau et de l'acide nitrique ; la matière organique devient ainsi matière minérale et sous cette nouvelle forme les plantes peuvent s'en nourrir et l'organiser à nouveau. Preuve palpable de cette loi merveilleuse qui veut que rien de ce qui se crée ne se perde.

L'humus ne sert pas seulement à fournir aux plantes, au fur et à mesure de sa décomposition, des matières nutritives, à donner naissance par sa combustion lente à de l'acide carbonique, gaz qui transforme certains éléments du sol au profit des végétaux, mais il est aussi au point de vue physique un élément essentiel de l'*ameublissement des terres*. Pour qu'une terre soit dans de bonnes conditions de culture, il faut qu'elle soit *perméable* à l'air et à l'eau et que, pour cela, elle soit constituée par des particules laissant entre elles des interstices. Pour que ces particules se forment et se maintiennent, il est nécessaire qu'il y existe une substance capable de les cimenter et de tenir ainsi réunis les éléments minéraux très fins qui les forment. Si ce ciment fait défaut, les particules se désagrégeraient et formeraient un sol moins propre au développement des végétaux.

Il existe dans la terre deux matières capables d'en agréger les éléments fins et de produire les particules auxquelles est dû l'ameublissement : l'humus et l'argile.

Dans les sols où l'argile fait défaut ou se trouve en quantité insuffisante, c'est à l'humus qu'incombe la fonction de cimenter les particules terreuses. — (*Les Engrais*, par Müntz et Girard.)

En somme, l'apport d'humus dans une terre qui en manque en modifie complètement les qualités physiques et cela dans un sens favorable : *il donne du corps aux terres légères et il ameublît les terres trop compactes.*

(*D'ap. divers*)

G. ADDOR.

RÉDACTION

Un de vos amis vous demande comment il doit s'y prendre pour enrichir ses terres en humus. Vous lui donnez par lettre à ce sujet toutes les indications utiles.

DÉVELOPPEMENT

Mon cher Fernand,

Tu me demandes dans ta dernière lettre comment tu dois t'y prendre pour enrichir tes terres en humus. Je suis content de constater tes efforts pour devenir un agriculteur intelligent ; aussi c'est avec grand plaisir que je te communique ce que l'expérience m'a fait connaître.

Tu sais que l'humus — ce principe constitutif important de toute terre fertile

— est intimément associé aux principes minéraux de la terre végétale ; chaque particule de terre, si ténue qu'on la suppose, en contient. Il faut donc veiller à ce que cet élément ne vienne à s'épuiser, ce qui arrive si la terre est mal cultivée et si on ne remplace les déperditions que lui font éprouver les plantes.

Tu enrichiras tes terres en humus au moyen des engrais. Le premier des engrais, celui qui est le plus complet, est le fumier, le bon fumier de ferme ; c'est lui qui redonnera à la terre épuisée l'humus dont elle a besoin. Tu veilleras — afin d'avoir toujours du fumier en suffisance — de réserver dans l'assolement une large place aux cultures fourragères, ce qui te permettra d'élever un plus grand nombre de têtes de bétail.

J'ai été surpris, lors d'une visite que je te fis récemment, — de ne point voir de « compost » habituel derrière les dépendances de ta ferme. Ferais-tu fi de cet auxiliaire précieux à l'agriculture ? Négligerais-tu les détritiques de toute nature provenant de la maison, de la cour ou du jardin ? Les épluchures — celles du moins qui ne peuvent servir à l'alimentation des porcs, des moutons ou des lapins — ; les balayures de l'appartement ou de la cour, les curures de l'étang, des fosses, des gondoles, la terre enlevée par le pionnier au bord des routes ; tout cela, recueilli, amassé, tassé et parfois arrosé afin d'activer la fermentation, puis appliqué sur tes terres et enfoui par un bon labour, augmentera la quantité d'humus dans de notables proportions.

Mais il est encore d'autres matières qui sont propres à enrichir ton domaine en humus, matières dont l'utilité échappe encore à bon nombre de campagnards. Il s'agit des déchets d'animaux, des rebuts d'abattoirs, tels que rognures de peau, tendons, viscères, crins ou des détritiques d'ateliers, plumes, râpures de corne ou d'os. Ces substances, après avoir été desséchées, sont d'un bon emploi comme engrais. Il en est de même des cadavres d'animaux morts à la suite de maladie ou d'accident. La chair, cependant, ne peut être utilisée en agriculture si elle n'est dans un grand état de division. Il faut alors enfouir le cadavre qu'on recouvre de chaux vive. Le corps se dessèche, devient une masse qu'il est facile de réduire en poudre ; cette masse pulvérisée sera ensuite répandue sur la terre. Les détritiques de boucherie ont le grand avantage d'être très riches en matière azotée et de donner une grande vigueur aux plantes. Leur teneur en humus est, il est vrai, inférieure, une fois décomposés, aux débris végétaux.

Utilise aussi les roseaux qui bordent ton étang, les fougères, les feuilles d'arbres — engrais naturel des forêts — celles de betteraves, les fanes de pommes de terre et de carottes.

Je te cite à titre de renseignement et pour mémoire le système des fumures en vert, guère pratiqué chez nous. Voici du reste ce qu'en pense un éminent professeur de notre école cantonale d'agriculture, M. G. Martinet :

« Cette méthode dite des engrais verts consiste à enfouir dans le sol les vieux gazons, ou des plantes herbacées. On peut semer du colza, la moutarde blanche, le blé noir ; les légumineuses, poisettes, lupuline, conviendraient encore mieux puisqu'elles fixent l'azote de l'air, mais la graine est trop coûteuse et le développement de la plante trop lent. Au reste l'agriculteur, à moins que le champ soit trop éloigné ou d'accès difficile, a intérêt à faucher ces fourrages qui donneront indirectement du fumier. En Allemagne, dans les régions sablonneuses du Nord, on emploie le lupin comme engrais vert et avec beaucoup de succès. »

Comme tu le vois, nombreuses sont les matières végétales ou animales qui,

grâce à leur enfouissement, augmentent, dans un sol, la quantité d'humus. Bien souvent l'agriculteur néglige l'engraisement rationnel de son terrain. Il voit avec dépit ses champs ne donner d'année en année que de maigres et insuffisantes récoltes. Il s'en prend alors à cette terre « ingrate » : « On a beau la piocher, la retourner, l'arroser de sa sueur, rien n'y fait ! Mauvais terrain ! » — Non pas ! Il suffit de restituer à cette terre « ingrate » au moyen d'engrais appropriés l'humus dont elle s'est départie pour qu'elle redevienne la terre « nourricière » qu'elle est et qu'elle restera tant que l'agriculteur se souviendra de cet adage agricole :

« Ce n'est pas le fumier — et par suite l'humus — qui fait défaut à l'homme, mais l'homme qui fait défaut au fumier. »

Bien à toi.

G. ADDOR.

Ton dévoué : JEAN-LOUIS.

DICTÉE

L'humus et les engrais chimiques.

L'humus a une grande influence sur la fertilité des terres. En effet, il ameublisse les terres fortes et donne du corps aux sols légers, leur permet d'absorber les principes fertilisants, leur communique la propriété de retenir plus d'eau et de garder ainsi une certaine fraîcheur ; il modifie la coloration de la terre, la rend plus apte à absorber les rayons solaires et à se maintenir ainsi plus chaude. Cet humus, dont les effets sont si heureux, tend à disparaître incessamment sous l'influence de la nitrification ; mais l'apport du fumier de ferme maintient sa présence en compensant les pertes. Les engrais chimiques n'apportent pas au sol des matières organiques en quantité appréciable ; leur emploi exclusif conduit fatalement à l'appauvrissement du sol en matières organiques et lui enlève ainsi quelques-unes de ses qualités les plus utiles.

On aurait tort de chercher à établir un antagonisme entre le fumier et l'engrais chimique dont l'un peut toujours être regardé comme l'adjuvant et le correctif de l'autre.

(MUNTZ ET GIRARD.)

(G. A.)

Exercices de français.

Degré inférieur.

Avez-vous remarqué combien nos petits écoliers se lassent vite de copier purement et simplement un texte, souvent même avant que leur main soit suffisamment habile à cet exercice : ou bien ils le font avec ennui, ou bien ils le font mal, justement parce qu'ils n'y trouvent pas d'intérêt. D'autre part, ce serait procéder contrairement à une sage lenteur que de joindre à la copie d'autres difficultés pendant que les enfants ont encore un effort à faire pour trouver leurs lettres, pour les relier ou pour n'en pas oublier : un simple exercice consistant à mettre des noms au pluriel est encore au-dessus de leurs forces à ce moment-là.

Il me semble qu'un excellent exercice consiste à leur donner alors une liste de deux (ou trois) espèces de choses, ou de mots, et à les leur faire classer en deux (ou trois) colonnes. J'y vois de multiples avantages : d'abord, cela évite le travail fastidieux de la simple copie, qui prédispose mieux que tout autre, à la paresse d'esprit ; puis les enfants (il s'agit de très jeunes enfants, dont quel-

ques-uns ne lisent pas encore couramment) — les enfants sont forcés de ne copier un mot qu'après l'avoir lu et compris, tandis que j'ai constaté bien des fois que des enfants paresseux, lorsqu'ils copient, alignent leurs lettres et leurs mots sans se donner la peine de les lire, ou d'en comprendre le sens. En outre, ces exercices de classement, tout en restant en somme un simple travail de copie, maintiennent en éveil l'intérêt et l'attention de l'enfant, et en même temps concentrent son attention sur un seul point à la fois, ce qui est de toute importance quand il s'agit de tout jeunes élèves. Enfin, on peut ainsi aborder l'étude de la grammaire avant que les enfants soient en état de faire des exercices plus compliqués ; et ces petits devoirs permettent au maître de se rendre compte si la notion enseignée a été comprise ou non, beaucoup mieux que bien des exercices plus ou moins machinaux.

On pourra commencer par faire classer en deux colonnes des noms de fleurs et de fruits, de garçons et de filles, d'outils et de meubles, ou en trois colonnes des noms de quadrupèdes, d'oiseaux et de poissons, etc. — Puis en abordant l'étude de la grammaire, on continuera ces exercices — que les enfants font avec un vif plaisir — et qui précéderont des devoirs plus compliqués.

En voici quelques-uns à titre d'exemples :

I. ETUDE DU NOM.

Classer les noms suivants en noms de personnes — animaux — choses : « Paris, ville, vache, aigle, jardin, poule », etc.

Classer en noms propres et en noms communs (en remplaçant la majuscule des noms communs par une minuscule) : « Classe, Rivière, Lausanne, Rhône, Enfant », etc.

Classer en noms masculins — noms féminins : « boulanger, dame, fillette, plume, crayon », etc.

Classer en noms au singulier — noms au pluriel : « Une marguerite, trois roses, dix sous, une table », etc.

II. ETUDE DE L'ADJECTIF.

En commençant l'étude de l'adjectif, classer en noms — adjectifs : « Fleur, poulet, noir, mouche, joli, méchant », etc.

En classant en masculin — féminin : « une jolie robe, un vieux cheval, la petite maison, le grand château », etc.

Les enfants pourront déduire eux-mêmes la règle du féminin, en comparant les adjectifs des deux colonnes.

De même pour le singulier et le pluriel des adjectifs.

Enfin pour l'accord des adjectifs, en classant en quatre colonnes. Singulier : Masculin — Féminin. Pluriel : Masculin — Féminin : « Des poires dures, une montagne boisée, des sentiers unis, le champ fertile, les déserts arides », etc.

Les enfants auront, dans cette étude de l'accord de l'adjectif, des images visuelles qui leur seront de précieux auxiliaires.

III. ETUDE DU VERBE.

Classer en noms — verbes : « Paul, lièvre, saute, rit, pleure, lac », etc.

Classer en présent — passé — futur : « Je chante, nous irons, vous voyez, il a écrit, tu dormais, je pars », etc.

Classer en : Singulier : 1^{re} pers. — 2^{me} pers. — 3^{me} pers. Pluriel : 1^{re} pers. 2^{me} pers. — 3^{me} pers. : « Je marche, Paul sauté, tu sors, vous riez, nous pleurons », etc.

A propos de ce dernier exercice, on pourra faire déduire aux enfants, par l'observation des terminaisons dans les six colonnes, la règle d'usage suivante qu'ils pourront ensuite écrire et apprendre par cœur et qui, à elle seule, leur permettra d'éviter bien des fautes :

La 1^{re} personne du singulier ne finit jamais par un *t*.

La 2^{me} personne du singulier se termine toujours par *s*. L'exception unique des verbes de la 1^{re} conjugaison et de quelques autres, à l'impératif, sera enseignée en son temps.

La 3^{me} personne du singulier ne se termine jamais par un *s*.

La 1^{re} personne du pluriel se termine toujours par *s*.

La 2^{me} personne du pluriel finit généralement par *ez*, quelquefois par *s*.

La 3^{me} personne du pluriel se termine toujours par *ent* ou *ont*.

Enfin, voici une série d'exercices, encore très simples, et qui peuvent souvent remplacer avantageusement les dictées ou d'autres exercices plus compliqués parce que l'attention des enfants continue à y être concentrée sur une seule difficulté à la fois. Ils devront se faire après explication du sujet à enseigner et après de nombreux exemples trouvés soit par le maître, soit par les enfants. Je ne donne intentionnellement qu'une phrase ou deux comme exemples, d'abord pour ne pas allonger, puis, surtout, parce que toutes ces phrases devront être choisies d'après la saison, l'âge et l'entourage de l'enfant, les occupations de ses parents, d'après les leçons de choses, de géographie, etc., de la semaine.

es — est — et.

Le Rhône ... l'Arve se joignent au pied du Bois de la Bâtie ; le Rhône ... bleu tandis que l'Arve ... grise. — Tu ... malheureux parce que tu ... paresseux.

a — as — à.

Le Salève ... plus de mille mètres. — Le Rhône passe ... Lyon. — Tu ... vu des ours à Berne.

son — sont.

Les animaux domestiques ... les amis de l'homme. — Les abeilles ... travailleuses. — La lionne défend ... lionceaux avec beaucoup de bravoure.

on — ont.

Les quadrupèdes ... quatre pattes ; les bipèdes en ... deux. — ... a souvent besoin d'un plus petit que soi.

ces — ses.

Au moindre danger, la poule rassemble ... poussins sous ... ailes. — Ecoutez ... gazouillements d'oiseaux, ... bourdonnements d'insectes, ... bruissements de feuilles.

ce — se.

Le soleil ... lève à l'est et ... couche à l'ouest. — J'ai entendu ... matin chanter une alouette. — La taupe se nourrit d'insectes.

ou — où.

... vas-tu ? J'irai ... tu voudras. — Est-ce des panthères ... des léopards que tu as vus à la ménagerie ?

Mêmes exercices sur quelques-uns des homonymes les plus employés : moi, mois ; — ver, vers, verre, vert ; — mai, mais, mes ; — mer, mère, maire, etc. — Sur les terminaisons de l'imparfait : ais, ait, aient.

Tous ces exercices faciliteront beaucoup les enfants, quand ils commenceront plus tard les dictées ou de petites rédactions.

A. DESCŒUDRES.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

1er SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Villeneuve : fr. 2000, pour toutes choses; 20 septembre. — **Epesses :** fr. 1600 et autres avantages légaux, plus fr. 30 comme dépositaire des fournitures scolaires; 27 septembre. — **Montreux :** (2^e classe mixte de Chernex), fr. 1750, avantages légaux, plus quatre augmentations successives de fr. 100 par série de 5 ans de service dans le canton; 27 septembre. — **Lausanne :** fr. 2600 à 3200 suivant années de services dans le canton, pour toutes choses. Le titulaire sera tenu d'habiter sur le territoire de la commune de Lausanne; 30 septembre. — **Maracon :** fr. 1600 plus logement, jardin, plantage et 8 st. de bois de sapin, à charge de chauffer la salle d'école; 30 septembre.

INSTITUTRICES : Morges : (classe spéciale pour élèves retardés) fr. 1400, pour toutes choses, plus augmentation annuelle de fr. 10 pendant 15 ans; 13 septembre. — **Seigneux :** (enfantine et travaux à l'aiguille) fr. 700, plus logement; 20 septembre. — **Lavey-Moreles :** (Lavey-Village), fr. 1000 et autres avantages légaux; 24 septembre. — **Villars-le-Comte :** (travaux à l'aiguille), fr. 300 pour toutes choses 24 septembre. — **Begnins :** fr. 1000, plus fr. 20 pour indemnité de plantage; logement et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 27 septembre. — **Lausanne :** (enfantine), fr. 1200 à 1600 suivant années de service dans la commune de Lausanne pour toutes choses. Le titulaire sera tenu d'habiter sur le territoire de la commune de Lausanne; 30 septembre. — **Maracon :** fr. 1000, plus logement, jardin, plantage, et 5 st. de bois de sapin, à charge de chauffer la salle d'école; 30 septembre. — **Champagne :** fr. 1000 plus logement, fr. 20 d'indemnité de jardin, 4 st. hêtre, 4 st. chêne, 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 30 septembre. — **Onnens :** fr. 1000, logement, jardin, plantage, 4 st. chêne, 3 st. sapin, 125 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 1^{er} octobre. — **Burtigny :** fr. 1000, logement, indemnité pour jardin, 6 st. hêtre et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 30 septembre. — **Chevroux :** fr. 1000, plus logement, jardin, plantage et 4 st. bois; 30 septembre. — **Corseaux :** fr. 1000 plus logement et fr. 20 d'indemnité pour jardin; 30 septembre.

NOMINATIONS

INSTITUTEURS : MM. Grec, Charles, à Vevey; Magnin, Victor, à la Tour-de-Peilz; Chevalley, Henri, à Veytaux.

INSTITUTRICES : Mlles Golay, Alice, à Orbe; Mayor, Alice, à Cudrefin; Cuanillon, Estelle, à Ecublens; Lenoir, Marie, à Crissier; Mme Cuénoud, Blanche, maîtresse de travaux à l'aiguille, à Orbe; Mme Wacker-Chapuis, Adrienne, maîtresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille, à Châtillens.

Dans sa séance du 6 septembre, le Conseil d'Etat a nommé, à titre définitif, M. Briod, Henri, en qualité de maître de langue anglaise à l'Ecole supérieure de commerce, d'administration et de chemins de fer.

Empaillage d'oiseaux

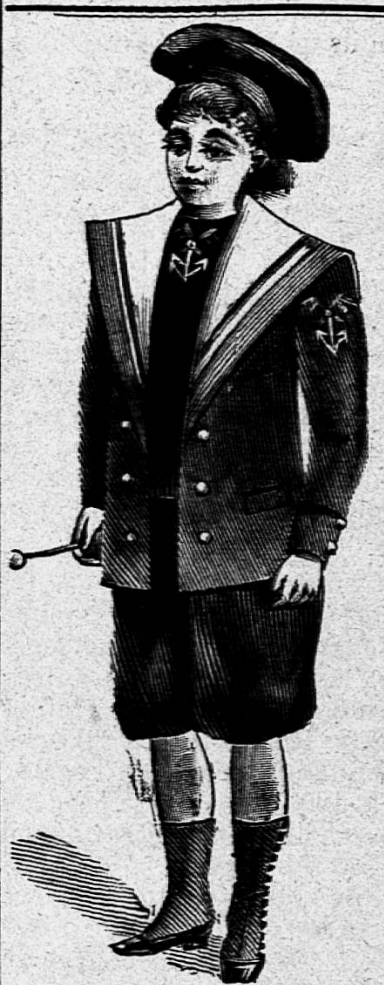
J'avise les intéressés qu'il ne m'est plus possible d'accepter de nouveaux travaux.

(H 13,997 L)

Edm. Dubois.

VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS



façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel 3 %

10 %

aux
membres
de la
S.P.B.

COQUELUCHE

Remède infailible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Ter. à M. LESCÈNE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

**Systèmes
brevetés.**

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

**Modèles
déposés.**

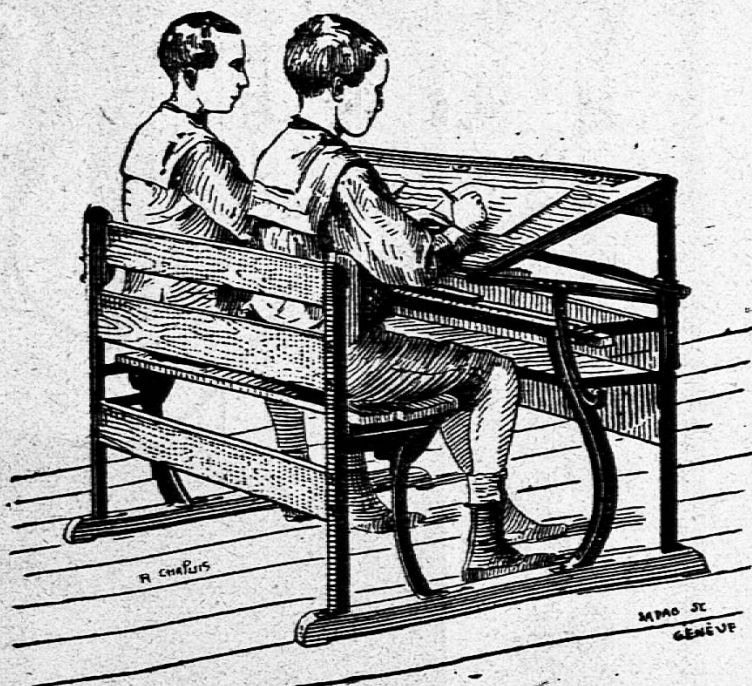
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

*Attestations et prospectus
à disposition.*



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

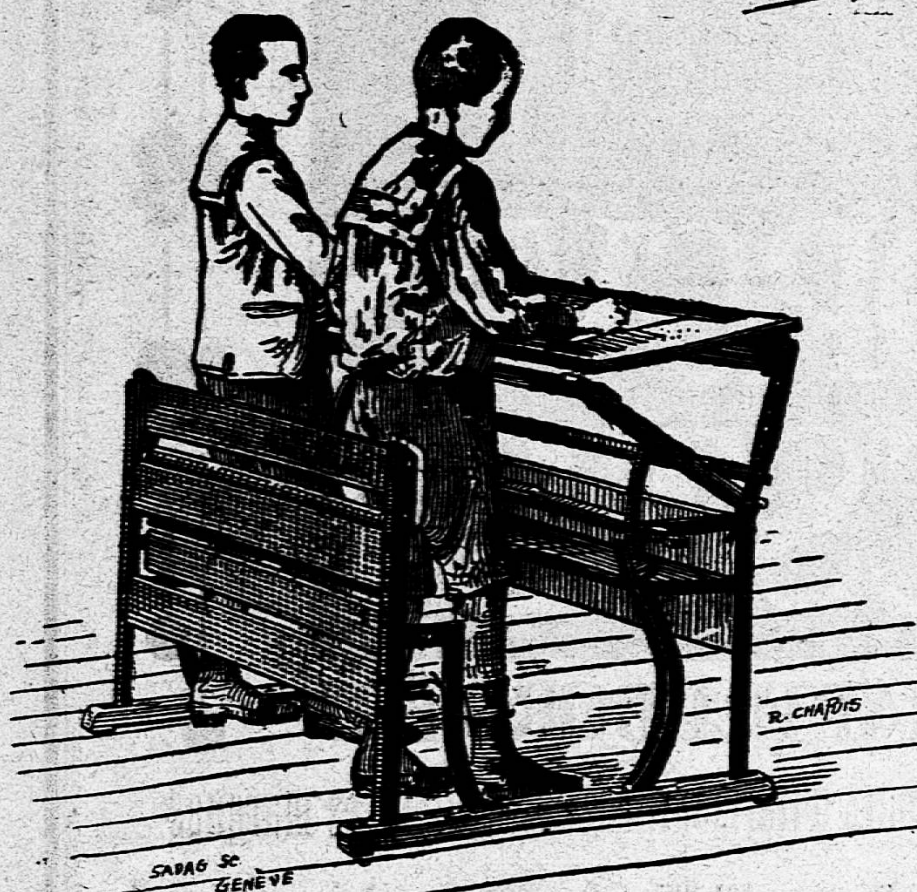
PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE
par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE



PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.
CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE



ORGUES
ESTEY

BRATTLEBORO.É.U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foëtisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLIII ANNÉE — Nos 39.

LAUSANNE — 28 septembre 1907.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie. LAUSANNE



Ecoles normales du canton de Vaud

Formation du personnel enseignant

pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines.

Des cours spéciaux seront donnés du **1^{er} novembre 1907 au 1^{er} juillet suivant**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets spéciaux.

Les examens d'admission auront lieu **à l'école normale, le mardi 1^{er} octobre prochain à 8 heures du matin.**

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur des écoles normales **avant le 24 septembre prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

1. Un acte de naissance ; et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine ;
2. Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
3. Un certificat de vaccination ;
4. Une déclaration portant qu'elles s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrages ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur **diplôme.**

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'école normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, **dans les limites fixées par le règlement des écoles normales.**

Ce règlement sera envoyé sur demande.

H33779L

Ecoles Normales du canton de Vaud

Les examens complémentaires

pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne les 23 et 24 septembre, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique (2^{me} service), jusqu'au 14 septembre, à 6 h. du soir.

H33780L

Société vaudoise des Anciens Normaliens

La réunion annuelle a été fixée au **samedi 5 octobre, à Yverdon, à l'Hôtel du Paon.** Rendez-vous pour la séance à 11 1/2 h. Banquet à 1 1/2 h. — Les sociétaires et amis de l'Association qui désirent prendre part au banquet sont priés de faire connaître leur adhésion au secrétaire-caissier, M. Henri Berney, à Renens, jusqu'au lundi 30 septembre au plus tard.

LE COMITÉ.

Man wünscht einen jungen Mann 20 Jahre alt, bei einem Lehrer in Kanton Waadt zu placieren behufs Vervollkommnung in französischer Sprache, eventuell auch Mathematik.

Gefällige Offerten an die Tit. Expedition des Blattes unter Chiffre C. W. 155.

Edition - **PAYOT & C^{le}** - Edition

Vient de paraître

Vient de paraître

COURS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE GÉNÉRALE

à l'usage de l'enseignement secondaire par

PAUL MAILLEFER

Docteur ès-lettres, Professeur à l'Université de Lausanne.

PREMIER VOLUME

HISTOIRE ANCIENNE ET HISTOIRE DU MOYEN AGE

Avec une Introduction préhistorique par M. Eugène Pittard, Dr ès-sciences
Professeur à Genève.

DEUXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE

Ouvrage recommandé par le Département de l'Instruction publique
du canton de Vaud.

Adopté par les Départements de l'Instruction publique
des cantons de Genève et Neuchâtel.

Illustré de 93 gravures.

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Capitaux assurés au 31 décembre 1906

Fr. 47 599 023.

**Avantages spéciaux aux membres de
la S. P. V.**

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumy**,
instituteur à Cour sous Lausanne ; **Rochat**, instituteur à Vallorbe ;
Walter, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du can-
ton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lau-
sanne, membre auxiliaire de la S.P.V.

LA SÉRIE D'ÉLITE

de 40 „**Monos**“ hautement artistiques est offerte à MM. les instituteurs au prix réduit de fr. 3, par la

Société internationale du „MONO“ à WINTERTHOUR.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.



P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

☛ Remise ☛

10% au corps enseignant.

